

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 18 janvier 2016, à 19 h 30.

Présents : M. Michel Surprenant, maire
M. Camille Solomon, conseiller
M^{me} Annie Poitras, conseillère
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana J. Shannon, conseillère
M. Robert Lacombe, conseiller

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale
M^{me} Francine Bédard, directrice générale adjointe

Absent : M. Gilles Côté, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Conseil des maires de la MRC de Matawinie - Abrogation de la résolution 2015-305
7. MTQ - Subvention de 17 550 \$ accordée pour l'amélioration des rues Bon-Air et des Malards Acceptation et approbation des dépenses
8. MTQ - Subvention de 17 300 \$ accordée pour l'amélioration des rues Bon-Air et des Malards Acceptation et approbation des dépenses
9. MTQ - Reddition de comptes - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
10. Mandat M^e Mélanie Bégin, notaire - Préparation de la mainlevée pour radiation des brefs de saisie immobilière - Vente pour taxes 2014
11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure de calcium liquide - Abat-poussière pour l'année 2016
12. Adoption du plan d'action - Politique culturelle
13. Vente de terrain gré à gré - M^{me} Nicole Savaria - Amendement résolution 2015-307
14. Firme Marceau Soucy Boudreau Avocats - Acceptation offre de service en droit municipal et droit du travail
15. Demande d'aide financière - Fondation de la faune du Québec - Activité « Pêche en herbe »
16. Municipalité de Saint-Côme - Attestation de conformité - Contrôle biologique des insectes piqueurs - Années 2016 à 2018
17. Municipalité d'Estérel - Attestation de conformité - Contrôle biologique des insectes piqueurs - Années 2016 à 2018
18. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Du 15 au 19 février 2016
19. Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière - Défi 12 h Val Saint-Côme - Participation municipale
20. ADMQ - Renouvellement de la cotisation annuelle
21. APOM - Renouvellement d'adhésion
22. Tourisme Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
23. COMBEQ - Renouvellement de la cotisation annuelle
24. Premier Tech Aqua - Renouvellement du contrat d'entretien - Système de traitement des eaux usées (lac Clermoustier)
25. Autorisation d'assistance - MM. Robert Lacombe et Michel Robidoux - Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles

ORDRE DU JOUR (suite)

26. Formation comptabilité générale - M^{me} Catherine Rondeau - Trimestre hiver 2016
27. Autorisation d'assistance - M. Antoine Rivest - Formation des préposés au réseau d'aqueduc
28. MRC de Matawinie - Rénovation cadastrale - Emprunt au fonds de roulement
29. Terres publiques intramunicipales (TPI) - Autorisation droit de passage
30. Amendement des articles 3 et 5 - Règlement 481-2015 - Camion autopompe
31. Règlement 483-2016 abrogeant l'article 7 du règlement 482-2015 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2016
32. Adoption des comptes fournisseurs
33. Dépôt de l'état des activités financières
34. Le maire vous informe
35. Période de questions
36. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, M. Michel Surprenant.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2016-001

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel qu'amendé par l'ajout du point 6.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2016-002

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre, de la séance d'adoption du budget du 8 décembre et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015, tels que rédigés.

6. Conseil des maires de la MRC de Matawinie - Abrogation de la résolution 2015-305

ATTENDU QUE le maire a signifié au conseil qu'il met fin à son refus d'agir comme représentant de la Municipalité auprès de la MRC de Matawinie.

POUR CE MOTIF,

2016-003

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu *majoritairement* d'abroger la résolution 2015-305, adoptée le 16 novembre 2015 à toutes fins que de droit et de désigner le maire, M. Michel Surprenant, comme représentant de la Municipalité auprès de la MRC de Matawinie et qu'à cette fin, de demander à la MRC de verser au maire le salaire et les allocations prévues à la loi.

M^{me} Annie Poitras et M. Robert Lacombe se prononcent contre cette proposition.

7. MTQ - Subvention de 17 550 \$ accordée pour l'amélioration des rues Bon-Air et des Malards - Acceptation et approbation des dépenses

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu confirmation d'une aide financière de 17 550 \$, valable pour la durée de l'exercice financier 2015-2016, pour l'exécution de travaux d'amélioration sur les rues Bon-Air et des Malards.

POUR CE MOTIF,

2016-004

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil approuve la dépense au montant de 77 822,90 \$, pour la réalisation de travaux de pavage sur les rues Bon-Air et des Malards et affecte la subvention au montant de 17 550 \$, accordée par le ministère des Transports, à ces travaux admissibles, conformément aux directives du MTQ.

8. MTQ - Subvention de 17 300 \$ accordée pour l'amélioration des rues Bon-Air et des Malards Acceptation et approbation des dépenses

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu confirmation d'une aide financière de 17 300 \$ dont les versements seront échelonnés sur trois années budgétaires, pour l'exécution de travaux d'amélioration sur les rues Bon-Air et des Malards.

POUR CE MOTIF,

2016-005

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil approuve la dépense au montant de 77 822,90 \$, pour la réalisation de travaux de pavage sur les rues Bon-Air et des Malards et affecte la subvention au montant de 17 300 \$ accordée par le ministère des Transports, à ces travaux admissibles, conformément aux directives du MTQ.

9. MTQ - Reddition de comptes - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé à la municipalité une compensation de 270 775 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

2016-006

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2016-01-18

10. Mandat M^e Mélanie Bégin, notaire - Préparation de la mainlevée pour radiation des brefs de saisie immobilière - Vente pour taxes 2014

2016-007

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de mandater M^e Mélanie Bégin, notaire, pour la préparation de la mainlevée pour radiation des brefs de saisie immobilière (numéros 705-02-001094-937 et 705-18-000716-049) publiés à Montcalm sous les numéros **11 953 251 et 11 974 220** sur les immeubles ci-après décrits appartenant à la municipalité de Chertsey, aux termes de la vente suite au défaut de paiement des impôts fonciers publiée à Montcalm sous le numéro **22 066 738**.

Désignation des immeubles:

- a) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision ONZE du lot numéro VINGT-HUIT (28-11) Rang CINQ du cadastre officiel « CANTON DE CHERTSEY », dans la circonscription foncière de Montcalm, lequel lot correspond aujourd'hui en totalité au lot numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX (4 747 482) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montcalm.
- b) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision DOUZE du lot numéro VINGT-HUIT (28-12) Rang CINQ du cadastre officiel « CANTON DE CHERTSEY », dans la circonscription foncière de Montcalm, lequel lot correspond aujourd'hui en totalité au lot numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX (4 747 482) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montcalm.
- c) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE du lot numéro VINGT-QUATRE (24-291) Rang SEPT du cadastre officiel « CANTON DE CHERTSEY », dans la circonscription foncière de Montcalm, lequel lot correspond aujourd'hui en totalité au lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF (4 935 289) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montcalm.
- d) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE du lot numéro TRENTE-NEUF (39-472) Rang SEPT, côté ouest de la rivière, du cadastre officiel « CANTON DE CHERTSEY », dans la circonscription foncière de Montcalm, lequel lot correspond aujourd'hui en totalité au lot numéro CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (5 183 894) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montcalm.

Le maire et la directrice générale adjointe ou la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure de calcium liquide - Abat-poussière pour l'année 2016

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

2016-01-18

11. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure de calcium liquide - Abat-poussière pour l'année 2016 (suite)

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

POUR CES MOTIFS,

2016-008

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

12. Adoption du plan d'action - Politique culturelle

ATTENDU QU' aux termes de sa résolution 2015-308, le conseil a adopté sa politique culturelle;

ATTENDU QUE l'élaboration du plan d'action de ladite politique est maintenant complétée, que le conseil en a pris connaissance et que la prochaine étape consiste à y donner suite.

POUR CES MOTIFS,

2016-009

il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que le conseil adopte le plan d'action de la Politique culturelle tel que présenté et s'engage à réaliser les actions priorisées, selon les échéanciers prévus. Le conseil tiendra compte des disponibilités budgétaires municipales et surveillera également les opportunités d'aide financière en provenance des divers paliers de gouvernement, pouvant être disponibles et admissibles à certaines actions prévues au plan déposé.

13. Vente de terrain gré à gré - M^{me} Nicole Savaria - Amendement résolution 2015-307

2016-010

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la résolution numéro 2015-307, adoptée le 16 novembre 2015 concernant la vente d'un terrain à M^{me} Nicole Savaria et M. Daniel Voizard, soit amendée à l'effet de préciser la description de la partie du lot vendu, à savoir : un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 4 936 278, cadastre du Québec, mesurant approximativement 12,20 mètres par 60,96 mètres, tel que montré au plan préparé par M. Denis Hénault, urbaniste, et inclus en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante. Toutes les autres conditions de la vente demeurent inchangées. Le maire et la directrice générale adjointe ou la directrice générale sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

14. Firme Marceau Soucy Boudreau Avocats - Acceptation offre de service

2016-011

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement que le conseil accepte l'offre de la firme Marceau Soucy Boudreau, avocats en droit municipal et droit du travail, relativement au traitement de certains dossiers, selon les besoins de la municipalité, conformément aux termes et conditions prévues à l'offre de service en date du 27 novembre 2015, pour une durée d'un (1) an.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

15. Demande d'aide financière - Fondation de la faune du Québec - Activité « Pêche en herbe »

2016-012

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec, pour la tenue d'une activité dans le cadre du programme Pêche en herbe, qui aura lieu le 4 juin prochain au lac Hersey au Camp St-Urbain de Chertsey. M^{me} Monique Picard, directrice du Service loisirs et culture, est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

16. Municipalité de Saint-Côme - Attestation de conformité - Contrôle biologique des insectes piqueurs - Années 2016 à 2018

ATTENDU QU' une requête a été formulée par la municipalité de Saint-Côme, concernant l'émission d'un certificat de conformité en regard du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs sur leur territoire, pour les années 2016 à 2018;

ATTENDU QUE le règlement 360-2008 de la municipalité adopté en date du 21 avril 2008, permettant de régir l'usage des pesticides, stipule que l'utilisation de l'insecticide biologique, communément appelé BTI, doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

POUR CES MOTIFS,

2016-013

il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité demandé par la municipalité de Saint-Côme, puisque le secteur du territoire de Chertsey adjacent au lieu d'épandage est inhabité.

17. Municipalité d'Estérel - Attestation de conformité - Contrôle biologique des insectes piqueurs - Années 2016 à 2018

ATTENDU QU' une requête a été formulée par la municipalité d'Estérel, concernant l'émission d'un certificat de conformité en regard du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs sur leur territoire, pour les années 2016 à 2018;

ATTENDU QUE le règlement 360-2008 de la municipalité adopté en date du 21 avril 2008, permettant de régir l'usage des pesticides, stipule que l'utilisation de l'insecticide biologique, communément appelé BTI, doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

POUR CES MOTIFS,

2016-014

il est proposé par M^{me} Annie Poitras, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité demandé par la municipalité d'Estérel.

18. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Du 15 au 19 février 2016 -

ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la municipalité et de la région;

ATTENDU QUE le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a pour mission de rassembler les adultes de divers horizons autour des jeunes pour favoriser la diplomation ou la qualification du plus grand nombre;

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire* correspondent à un moment névralgique de l'année scolaire où la motivation et l'intérêt des jeunes pour leurs études semblent à la baisse;

2016-01-18

18. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Du 15 au 19 février 2016 - (suite)

ATTENDU QU' un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne, annuellement, 15 000 \$ de plus qu'un décrocheur.

POUR CES MOTIFS,

2016-015

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à :

- Appuyer le CREVALE en faisant en sorte qu'au moins un représentant de la municipalité devienne membre de l'organisme (adhésion sans frais);
- Obtenir ou maintenir une certification Oser-Jeunes, qui valorise les entreprises et organisations ayant à cœur la réussite des jeunes, qu'ils embauchent ou non;
- Démontrer notre adhésion aux Journées de la persévérance scolaire, qui auront lieu du 15 au 19 février 2016, en portant le ruban vert et blanc et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux;
- Reconnaître l'importance de la lecture dans la réussite scolaire en mettant sur pied des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture.
- Les élus, afin de souligner les efforts de nos étudiants, offriront aux jeunes, le 16 février prochain, un chocolat chaud avant le début des classes.

19. Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière - Défi 12 h Val Saint-Côme - Participation municipale

2016-016

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la municipalité participe au « Défi 12 h Val St-Côme », au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière, qui aura lieu à la Station touristique Val Saint-Côme le samedi 12 mars prochain. Une équipe de huit (8) personnes sera formée pour représenter notre municipalité lors de cette activité, dont le coût total est de 500 \$.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

20. ADMQ - Renouvellement de la cotisation annuelle

2016-017

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la directrice générale, M^{me} Linda Paquette et de la directrice générale adjointe, M^{me} Francine Bédard, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2016 et de défrayer, à cette fin, un montant totalisant 1 557,24 \$ (taxes incluses), incluant la cotisation annuelle et l'assurance « Protection, cautionnement et responsabilité professionnelle ».

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

21. APOM - Renouvellement d'adhésion

2016-018

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de M. Richard Perreault, du Service des travaux publics, à l'Association des professionnels à l'outillage municipal pour l'année 2016 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle de 105 \$ (taxes incluses).

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

2016-01-18

22. Tourisme Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
- 2016-019 Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la municipalité à l'organisme Tourisme Lanaudière pour l'année 2016 et de défrayer, à cette fin, un montant de 643,86 \$ (taxes incluses) pour la cotisation annuelle.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
23. COMBEQ - Renouvellement de la cotisation annuelle
- 2016-020 Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2016 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle de M^{me} Tania Maddalena, inspectrice en bâtiment, au montant de 373,67 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
24. Premier Tech Aqua - Renouvellement du contrat d'entretien - Système de traitement des eaux usées (lac Clermoustier)
- 2016-021 Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement de renouveler, avec la firme Premier Tech Aqua, le contrat d'entretien et de suivi environnemental des unités de traitement d'eaux usées Rotofix au lac Clermoustier et de défrayer à cette fin, pour l'année 2016, un montant de 10 270 \$ (taxes en sus), selon les termes et conditions contenus à l'offre de service de novembre 2015.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
25. Autorisation d'assistance - MM. Robert Lacombe et Michel Robidoux - Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles
- 2016-022 Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser les conseillers MM. Robert Lacombe et Michel Robidoux à assister à une formation donnée par la FQM, portant sur les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles, qui se tiendra à Berthierville le 27 février prochain. Le coût total d'inscription de 457,60 \$ (taxes incluses) et les frais de déplacement, sont assumés par la municipalité.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.
26. Formation comptabilité générale - M^{me} Catherine Rondeau -Trimestre hiver 2016
- 2016-023 Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que suite à l'admission de M^{me} Catherine Rondeau, agente de bureau (comptabilité), à un programme d'études à temps partiel donné par l'UQAM pour l'obtention d'un certificat en comptabilité générale, la municipalité défraie le coût de la deuxième session (trimestre hiver 2016) au montant de 421,03 \$ (taxes incluses). M^{me} Rondeau suivra la formation sur son temps personnel et aucune autre dépense ne sera payée.
- Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

27. Autorisation d'assistance - M. Antoine Rivest - Formation des préposés au réseau d'aqueduc

2016-024

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser M. Antoine Rivest, directeur adjoint du Service des travaux publics, à assister à une formation donnée par le cégep de Saint-Laurent et destinée aux préposés au réseau d'aqueduc, qui se tiendra à Lavaltrie les 1^{er}, 2, 8, 9, 15 et 16 février prochains. Le coût d'inscription de 1 713,13 \$ (taxes incluses), ainsi que les frais de repas et de déplacement, sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au budget général de la municipalité.

28. MRC de Matawinie - Rénovation cadastrale - Emprunt au fonds de roulement

2016-025

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la MRC de Matawinie, de la facture au montant de 30 280,49 \$ (taxes incluses), relative au mandat de rénovation cadastrale numéro 2493.

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

29. Terres publiques intramunicipales (TPI) - Autorisation droit de passage

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a mandaté l'organisme Ressources forestières biotiques pour préparer un projet préliminaire de sentiers de randonnée sur les terres publiques intramunicipales de son territoire. Le rapport a été déposé en novembre 2014 et propose un tracé comprenant des secteurs publics et privés totalisant 21 km, dont 11 km en terres publiques;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité et obtenu la participation des associations de lacs, des Neuvième lac, lac Couture, lac Godon, lac Chertsey, lac Brûlé, lac Jaune, de même que de la Fédération des associations de lacs de Chertsey et a des accords de principe des propriétaires fonciers de lots privés pour 10 km du tracé. Le sentier sera tracé par des bénévoles des associations de lacs, sur le même modèle que la Tournée des Cantons de Rawdon, avec qui nous sommes coordonnés en vue d'une éventuelle complémentarité des sentiers;

ATTENDU QUE le conseil municipal étudiera la possibilité de s'investir financièrement à la même hauteur que la municipalité de Rawdon dans le projet de la Tournée des Cantons, pour la signalisation et autres dépenses d'équipement nécessaires pour la sécurité. Le conseil municipal sollicitera aussi, à cet égard, le fonds multiressources destiné à la mise en valeur des TPI, dès que l'appel de projet sera émis.

POUR CES MOTIFS,

2016-026

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey sollicite une autorisation de passage sur certaines terres publiques à des fins récréotouristiques non motorisées.

2016-01-18

30. Amendement des articles 3 et 5 - Règlement 481-2015 - Camion autopompe

2016-027

Il est proposé par M. Camille Solomon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que l'article 3 du règlement 481-2015, visant l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service incendie et autorisant un emprunt maximum de 642 264 \$ pour en acquitter le coût, soit amendé à l'effet d'ajouter le texte suivant : « Le conseil est donc autorisé à dépenser un montant de 642 264 \$ ». L'article 5 du même règlement est remplacé par l'article 5 suivant :

- 5-a) Pour pourvoir à 75 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevée, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble **construit** imposable situé sur le territoire de la municipalité, **une compensation**. Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant 75 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles construits imposables, dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.
- 5-b) Pour pourvoir à 25 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevée, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble non-construit (terrain vacant) imposable situé sur le territoire de la municipalité, **une compensation**. Le montant de cette compensation sera établi annuellement, en divisant 25 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles non-construits (terrains vacants) imposables, dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

31. Règlement 483-2016

Règlement abrogeant l'article 7 du règlement 482-2015 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2016

ATTENDU QUE le conseil a adopté, à la séance d'adoption du budget du 8 décembre 2015, le règlement 482-2015 décrétant l'imposition, pour l'année 2016, d'une compensation de 10 \$ afin de pourvoir aux frais reliés au projet d'implantation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de ne pas donner suite à ce projet en raison des offres actuelles d'entreprises spécialisées.

POUR CES MOTIFS,

2016-028

il est proposé par M. Robert Lacombe, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 483-2016 soit adopté et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

L'article 7 du règlement 482-2015 est abrogé à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Directrice générale adjointe

Maire

32. Adoption des comptes fournisseurs

2016-029

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Annie Poitras et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de décembre 2015 au montant de 748 509,78 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 décembre 2015, au montant de 448 437,97 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions du 3^e alinéa de l'article 5 du règlement 414-2011, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

33. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015.

34. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

35. Période de questions

On compte 16 personnes dans l'assistance.

36. Levée de la séance

2016-030

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Camille Solomon et résolu unanimement que la séance soit levée à 21 h 15.

Directrice générale adjointe

Maire